

67
G. S. S. S.

La capitulation du fort Bourbon
n'est point en vos entre mes mains
elle sera lut chez moi aux officiers
à leur retour, mais en attendant toutes
les troupes doivent s'embarquer pour
le bon ordre, après avoir défilé
tambour battant, mèches allumées, trapeaux
déployés et deux pieux de devant; rendue
sur les planches les troupes poseront leurs
armes, les officiers garderont leurs épées
et conduiront toutes les troupes abord
des bâtiments respectifs.

tous ~~les officiers~~ ^{ceux} qui composent
la garnison du fort, ^{et auront posé leurs armes} garderont tous
leurs effets. —

Abord du boyne ce 22. avril 1796.

J. Collet

Accordé
Charles Grey
J. P. S. S.